

Quoi de neuf



Informations Syndicales



Smals

Avril 2015

Le télétravail pour les internes est de retour !

Le vendredi 20 Mars 2015, la directrice du personnel Smals a informé les trois présidents des organisations syndicales de la réouverture du télétravail. Comme vous pouvez le lire dans les procès-verbaux du conseil d'entreprise du 27 octobre 2014, 17 décembre 2014 et du 26 janvier 2015, vos représentants CGSLB sont intervenus sur ce dossier.

Lors de ces séances et de façon répétée informellement, la CGSLB a mis l'accent sur le fait qu'il n'était pas question « de bloquer le télétravail pour l'inclure comme monnaie d'échange dans le cadre des négociations pour le nouveau monde du travail par la suite ».

A force de le répéter, il semblerait que cette idée ait fait son chemin et que la procédure de demande de télétravail ait, enfin, repris son cours normal.

Signature de la CCT chèques-repas électroniques

Début avril, la CGSLB a signé avec les deux autres organisations syndicales une nouvelle CCT organisant le passage du chèque-repas « papier » vers le chèque-repas « électronique ».

C'est l'occasion de rappeler et d'inclure dans la nouvelle CCT la notion indiquant que le chèque-repas doit suivre le maximum autorisé. Dès que « la modération salariale » incluse dans l'accord interprofessionnel cessera d'être active, nous pourrons demander l'augmentation du chèque-repas.

Des questions, plus d'informations ? Contactez-nous !

